

Non à la retraite par points !

Nous **personnels de l'université de Grenoble**, réunis en A.G. à l'appel de nos organisations syndicales **FSU, FO ESR, CGT FERC sup** ce jeudi 28 novembre affirmons que le projet de réforme Macron-Delevoye par l'instauration du système par points va mécaniquement entraîner **une diminution généralisée du niveau des pensions**.

Nous affirmons d'autre part que ce système va toucher d'autant plus durement les travailleurs et travailleuses ayant connus des périodes de chômage, congés maladie ou congés maternité, la précarité, le temps partiel durant leur carrière, ce qui est **contraire à la solidarité entre l'ensemble des travailleurs**.

Nos retraites font partie de notre salaire socialisé, nous refusons que l'État puisse **diminuer la valeur du point chaque année par simple vote du budget**, plongeant les futurs retraités dans l'incertitude et ouvrant ainsi la voie au fonds de pension.

Nous nous prononçons **contre la précarisation** à l'université.

Pour ces raisons, nous nous prononçons :

pour le retrait du projet Macron-Delevoye et pour la préparation de la grève* à partir du 5 décembre.

Nous avons décidé dans le cadre de la grève reconductible:

1) D'appeler, dès maintenant, à la grève les 5 et 6 décembre.

2) De constituer un **comité de préparation à la grève** pour informer et mobiliser tous les personnels et les étudiants.

3) D'appeler à participer à l'**AG des étudiants du 4 décembre galerie des amphis à 12h.**

4) De constituer **le 5/12**, un cortège des personnels et des étudiants de l'université, RDV pour **un départ groupé devant l'INP**, avenue Félix Viallet à **9h45**, pour être à **10h à la gare de Grenoble** pour le départ de la manifestation.

5) De proposer de constituer **une caisse de grève** pour organiser la solidarité entre les grévistes.

6) De nous réunir en **AG le 6 décembre** pour décider de la suite de la grève et de sa reconduction.

Soutenu
et appelé par :



*N'hésitez pas à contacter les syndicats signataires pour toutes questions relative à la grève. Plusieurs syndicats ont déposé des préavis de grève : vous n'avez pas besoin de vous déclarer pour faire grève, que vous soyez syndiqué-e ou non. Il vous suffit de ne pas vous présenter sur votre lieu de travail. Pour en savoir plus :



Le futur système universel par points qui s'appliquerait dès 2025, ça veut dire quoi ?

- Baisse du montant des pensions :

Aujourd'hui le montant des pensions est calculé sur le salaire des 6 derniers mois dans le public et sur les 25 meilleures années dans le privé. Avec la réforme Macron-Delevoye, le calcul se fera sur l'ensemble de la carrière entraînant mécaniquement une baisse du niveau des pensions.

Pour un **maître de conférences** classe normale, célibataire et sans enfants, né après 1973, ayant cotisé 43 ans :

	Système actuel	Système par points*	Écart	Perte %
Retraite brute mensuelle	2 917,05 €	2097,97 €	-819,08 €	28,08 %

*en supposant que le point conserve sa valeur actuelle de 0,55 euro brute annuelle

Pour un **SAENES ou technicien (cat B)** célibataire et sans enfant qui cumule 43 ans de carrière (14 ans en classe normale, 16 ans en classe supérieure et 13 ans en classe exceptionnelle) et qui peut atteindre le 10ème échelon de la classe exceptionnelle (Indice majoré 569). Tous les trimestres cotisés (pas de décote). Régime indemnitaire : RIFSEEP environ 3500 euros par an :

Carrière de 43 ans	1) Régime Code des pensions (système actuel)	2) Retraite par points traitement	3) Retraite par points régime indemnitaire	Ecart 2 + 3 -1
Retraite brute mensuelle	1 999,76 €	1 241,33 €	174,57 €	-583,86 €

→ **perte de pension = 1 415,90 – 1 999,76 = - 583,86 euros, soit -29,20 %**

Sans même toucher à l'âge légal de départ en retraite, voilà qui va certainement inciter à partir de plus en plus tard pour être moins pénalisé !

- Un système injuste et individualiste :

Macron défend le système à points comme plus juste car un euro cotisé ouvrira les mêmes droits pour tous à la retraite. Mais c'est justement le contraire ce système plongera ceux qui ont déjà eu des carrières difficiles dans la misère au moment de prendre leur retraite. **Qu'advient-il de la retraite des précaires**, de ceux ayant connu des périodes de temps partiels ou des congés maladie ? **Les femmes seront durement touchées** car rien ne garantit que les congés maternité seront encore comptabilisés dans le calcul de la retraite, et les femmes forment la majorité des précaires.

Les **42 régimes de retraites existants** au contraire prennent en compte les spécificités de chaque métier et permettent en outre une adaptation de l'âge de départ à la retraite en fonction de la pénibilité des métiers.

- Aucune garantie sur le montant de sa retraite :

Avec cette réforme l'État prend le contrôle des retraites aujourd'hui géré par les caisses de retraites indépendantes. Citons simplement l'ancien premier ministre **François Fillon** : « le système par point en réalité, ça permet une chose, qu'aucun homme politique n'avoue. Ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions. »

Pour ces raisons nous affirmons que Macron ne cherche en rien à améliorer le système des retraites mais seulement à faire des économies sur le dos des retraités et à ouvrir la porte aux fonds de pension. Par conséquent, nous nous prononçons pour :

le retrait de la réforme Macron-Delevoye et pour organiser le succès de la grève interprofessionnelle à partir du 5 décembre